COMMUNE
LES MOLIERES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES
LISTE DES PIÈCES À DÉPOSER SUR LE PORTAIL FAMILLE

Pour tous les enfants :

☐ Fiche de renseignements

☐ Attestation d'assurance scolaire et périscolaire 2026/2027

Aucune demande d'inscription ne sera validée sans ces 2 documents

---

Mise en place du prélèvement pour la première fois en 2026/2027

☐ Mandat de prélèvement SEPA complété, daté ET signé

☐ Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Si vous souhaitez faire calculer votre quotient familial pour bénéficier de tarifs dégressifs en fonction de vos revenus (*sans ces documents, même si un quotient était pris en compte l'année précédente, il ne sera plus appliqué et le quotient le plus élevé sera mis en place dès la rentrée scolaire) :***

☐ Avis d'imposition des deux parents pour l'année N-1, à savoir l'avis d'imposition établi en 2025 sur les revenus 2024. En cas de famille recomposée, il est nécessaire de fournir l'avis d'imposition du couple.

☐ Dernier justificatif de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

A remettre avec les documents nécessaires à la demande d'inscription.

Si votre enfant bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) :

☐ Le P.A.I. pour l'année 2026/2027 (si celui-ci est en cours ou si les parents envisagent de faire une demande en cours d'année, merci d'informer la commune à l'adresse mail : (contact@lesmolieres.fr)

☐ 1 exemplaire des documents médicaux et des médicaments est à remettre au responsable des services périscolaires au plus tard le jour de la rentrée scolaire (attention : même si un exemplaire a déjà été fourni aux responsables scolaires).